

# NOTE IMPORTANTE

## SUR L'UTILISATION DE NOS DOSSIERS, VIDÉOS ET ANALYSES

Les dossiers de l'UPR et les vidéos des conférences de François ASSELINEAU sont mis en ligne sur le site de l'Union Populaire Républicaine (UPR) pour une large diffusion, dans un objectif d'information du public et de militantisme politique. Chacun est donc libre de diffuser largement ces dossiers par voie électronique et est même invité à le faire.

Les analyses et les informations contenues dans ces dossiers et vidéos demeurent cependant la propriété intellectuelle de leurs auteurs. De même que nos dossiers et nos vidéos citent toujours scrupuleusement leurs sources, la citation ou la reprise de nos dossiers et de nos vidéos doivent donc toujours veiller à bien mentionner l'Union Populaire Républicaine (UPR) et l'auteur des textes que nous publions.

La citation de nos dossiers, vidéos et analyses doivent donc se faire selon les modalités suivantes :

### **Reprises par d'autres sites Internet**

Les dossiers, vidéos et analyses de l'UPR et de François ASSELINEAU peuvent faire librement l'objet de citations sur des sites Internet tiers. Cependant, nous demandons aux sites tiers de respecter deux conditions :

- 1) d'établir un **lien hypertexte** très visible avec notre site [www.u-p-r.fr](http://www.u-p-r.fr) au début ou à la fin de la citation comme nous le faisons nous-mêmes dans nos dossiers ;
- 2) de mentionner très clairement nos coordonnées postales :  
**UPR, 60 avenue de la République - 75011 PARIS.**

En respectant ces deux demandes, le site Internet tiers montre ainsi qu'il a la déontologie de ne pas s'accaparer la propriété intellectuelle du dossier établi par l'Union Populaire Républicaine, et qu'il permet au contraire à l'internaute de retrouver sans difficulté toutes les autres analyses de l'Union Populaire Républicaine figurant sur notre site.

### **Reprises par des médias radiophoniques et télévisés ou dans des conférences publiques**

Les dossiers, vidéos et analyses de l'UPR et de François ASSELINEAU peuvent être librement repris sur des médias radiophoniques et télévisés ou au cours de conférences et débats publics.

Cependant, nous demandons aux journalistes, aux conférenciers ou aux responsables politiques et économiques qui le font d'annoncer de façon claire et intelligible la source - **François ASSELINEAU ET L'UPR** - ainsi que les coordonnées postales et électroniques de l'UPR (**UPR, 60 avenue de la République 75011 PARIS ; [www.u-p-r.fr](http://www.u-p-r.fr)**) afin de permettre à l'auditeur ou spectateur de retrouver sans difficulté nos analyses dans leur intégralité sur notre site Internet.

### **Reprises dans des documents papier (journaux, revues, magazines...)**

Toute reprise totale ou partielle des dossiers, vidéos, articles ou analyses de l'UPR sur des supports papier (journaux, revues, magazines) est soumise à une demande d'accord écrit préalable qui doit être transmise à l'UPR.

Cette demande doit être formulée :

- par courrier à : UPR, 60 avenue de la République 75011 PARIS
- par courriel à : [contact@u-p-r.fr](mailto:contact@u-p-r.fr)

**En cas d'approbation, le demandeur recevra un courrier lui précisant les modalités de reprise. L'absence éventuelle de réponse vaut refus tacite.**

Date de première parution du présent dossier : 9 mai 2010

Date de la dernière mise à jour du présent dossier : 10 octobre 2013



ROBERT SCHUMAN

*« Il était dépourvu des qualités brillantes, de l'ampleur de vues, de l'audace sans scrupules qui font les personnages hors norme.*

*En 1939, à 53 ans, rien n'annonçait un grand destin.*

*En 1945, à 59 ans, rien n'annonçait le père de l'Europe.»*

*Robert Schuman, du Lorrain des frontières au père de l'Europe,*

Fayard, 2008

# DE PÉTAIN À LA CIA, LA FACE CACHÉE DE ROBERT SCHUMAN

par François ASSELINEAU

L'édition niçoise du quotidien *Métro* paru le 19 mars 2010 a révélé qu'un « jury de professionnels » du « Marathon de la photographie » organisé par le magasin Fnac de Nice venait de décerner, dans la catégorie « politiquement incorrect » [sic], son « coup de cœur » à la photo d'un individu s'essuyant les fesses avec le drapeau français <sup>(1)</sup>.

Dans cette ambiance abjecte, où le politiquement correct consiste bien au contraire à avilir tout ce qui a fait la France et sa grandeur, il est quelques personnages de notre histoire qui échappent, comme par miracle, à cet impératif d'humiliation de la nation française. Parmi ces rares rescapés figurent, tiens donc !, Jean Monnet et Robert Schuman, les prétendus « pères de l'Europe ».

Rien n'est trop beau pour nous les présenter, et notamment le second. Robert Schuman est décrit à longueur d'ouvrages, de sites et de discours officiels en des termes qui feraient trépigner de rire si on les lisait sous la plume d'un journaliste nord-coréen pour qualifier Kim Jong Il. Schuman aurait ainsi été un « apôtre laïc », un « Gandhi chrétien » d'une « audace inouïe », un homme « sans ambition, d'une totale sincérité et humilité intellectuelles », le « plus modeste des grands hommes », « ayant la haine viscérale du mensonge », « aspirant à la sainteté », etc. <sup>(2)</sup>.

Le présent dossier, conçu à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration du 9 mai 1950, a pour objet de rétablir la vérité historique sur un personnage qui fut servile devant tous les puissants, lâche en temps de guerre, traître à la République, et finalement manipulé par les Américains.

## 1 - Robert Schuman, un Mosellan "respectueux des autorités et de l'ordre établi"

Jean-Pierre Schuman (1837-1900), père de Robert Schuman, était un Mosellan né Français à Evrange, village lorrain à la frontière franco-luxembourgeoise. C'était un propriétaire terrien, partiellement exploitant agricole et partiellement rentier. Il avait servi dans l'armée française sous Napoléon III en 1870. Mais, après Sedan et l'annexion de l'Alsace-Lorraine au Reich, il n'avait pas usé du « droit d'option » pour sa patrie, la France. Il avait préféré devenir citoyen allemand. La mère de Robert Schuman, Eugénie Duren, était une Luxembourgeoise née à Bettembourg, qui avait acquis la nationalité allemande lors de son mariage avec Jean-Pierre Schuman.

Robert Schuman, fils unique du couple, naquit citoyen allemand, le 29 juin 1886, au Luxembourg où la famille s'était installée. Le jeune Robert fréquenta l'école communale de Clausen, faubourg de Luxembourg où il est né, avant de poursuivre ses études à l'Athénée grand-ducal.

Le jeune Robert Schuman avait donc trois patries d'origine, distantes de quelques dizaines de kilomètres. Très attaché à ses parents, il souffrit beaucoup de leur décès, à dix ans d'intervalle (1900 et 1911) avant la guerre de 1914.

Schuman, ayant perdu son père à 14 ans et sa mère à 25 ans en 1911, aurait pu, n'ayant plus de famille proche, partir s'installer en France. Pourtant, il décida de rester allemand et fit le choix d'aller étudier le droit dans les universités allemandes. Ses études supérieures le conduisirent successivement à fréquenter les Universités de Bonn, Munich, Berlin et enfin celle de Strasbourg, la capitale du Reichsland annexé. Il s'installa enfin en 1912 à Metz comme avocat <sup>(3)</sup>.

Comme le note l'historien François Roth, Robert Schuman se montra ainsi un parfait sujet de l'Empire allemand, « respectueux des autorités et de l'ordre établi », et ne participant à aucune des manifestations du Souvenir français <sup>(4)</sup>.

(1) Cf. par exemple : <http://www.ripostelaique.com/Un-individu-se-torche-avec-le.html>

(2) Ces formules sont extraites de l'hommage de 39 minutes 21 secondes de Michel Albert, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, à Robert Schuman en 2003, hommage dont l'enregistrement et le texte sont sur <http://www.canalacademie.com/ida95-Robert-Schuman.html>

(3) Sources : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Robert\\_Schuman](http://fr.wikipedia.org/wiki/Robert_Schuman) ; Robert Schuman et l'idée européenne par Michel-Pierre Chelini sur le site de la Fondation Schuman : [http://www.robert-schuman.eu/schuman\\_chelini.php](http://www.robert-schuman.eu/schuman_chelini.php) ; Raymond Poidevin, Professeur émérite à l'université Robert Schuman - Strasbourg III. Extrait de son ouvrage : « *Robert Schuman* », collection Politiques et Chrétiens, éditions Beauchesne, 1988, pages 9-15, également sur le site de la Fondation Schuman : [http://www.robert-schuman.eu/schuman\\_poidevin.php](http://www.robert-schuman.eu/schuman_poidevin.php)

(4) Source : *Robert Schuman, « père de l'Europe » ou saint en veston ?*, (compte rendu de : François Roth, *Robert Schuman, du Lorrain des frontières au père de l'Europe*, Fayard, 2008) <http://www.europaforum.public.lu/fr/temoignages-reportages/2008/10/roth-schuman/index.html>

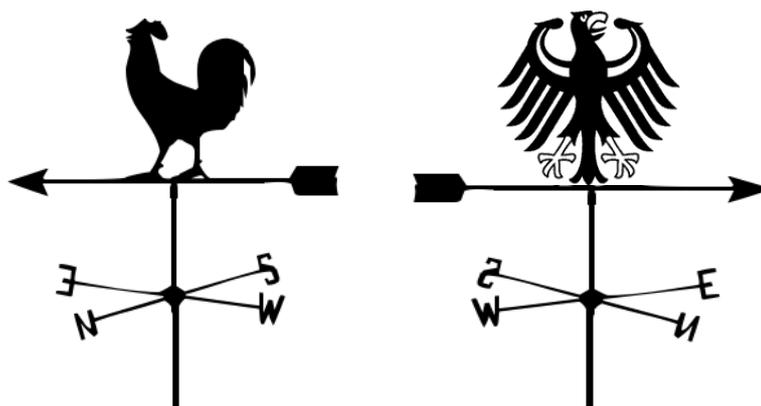
## 2 - Robert Schuman, soldat allemand « planqué » pendant la Première Guerre mondiale, devient citoyen français en 1918 et révèle une nature opportuniste

En 1908, âgé de 22 ans et vivant seul avec sa mère veuve, Robert Schuman se fait réformer. Prétendument pour raisons médicales. Cette décision qui n'est pas si banale à l'époque et qui ne plaide guère pour le courage et l'ardeur au combat du jeune Schuman, lui vaut d'être exempté du long service militaire allemand, de deux ans. Toutefois, la guerre de 1914 mobilise plus largement que le service du temps de paix et il est affecté sous uniforme allemand, de 1915 à 1918, comme adjoint d'administration au responsable de la sous-préfecture allemande (Kreisdirektion) de Boulay en Moselle <sup>(1)</sup>. Ce travail, qui n'est pas subalterne compte tenu des diplômés et du métier d'avocat de Robert Schuman, lui vaudra d'être accusé, en 1919, par plusieurs organes francophones lorrains d'avoir servi comme officier de l'armée allemande et d'avoir été « embusqué » dans cette sous-préfecture <sup>(2)</sup>. Si polémique il y eut, c'est bien que son attitude suscitait pour le moins des débats.

De fait, selon François Roth, Schuman a raisonné jusqu'en 1917 « *comme s'il devait rester allemand* ». Ce n'est qu'en 1918 qu'il se rend à l'évidence de la proche défaite allemande et du retour de l'Alsace-Lorraine à la France. Du coup, il renverse totalement sa position. Dans une lettre à son cousin Albert Duren écrite en 1920, Robert Schuman raconte que « *la France, je la connaissais très, très superficiellement* » mais qu'en 1918, il aboutit « *à une confiance et une affection sans réserve pour la grande famille [la France] qui nous accueillait* ». Après la défaite allemande de 1918, il s'adapte donc immédiatement à sa nouvelle patrie et prétend la servir comme la précédente <sup>(3)</sup>.

Si l'on ne veut pas être injuste, il faut reconnaître que la situation des Alsaciens-Mosellans n'était pas facile à l'époque et que beaucoup vécurent comme un drame le fait d'être tiraillés entre deux pays. On comprend que les populations durent se plier à une autorité, puis à une autre. Il n'en demeure pas moins que tous n'agirent pas, loin de là, comme le brave Robert Schuman, toujours aussi « *respectueux des autorités et de l'ordre établi* ». Car après avoir continuellement fait le choix de l'Allemagne et avoir servi comme officier allemand, à l'abri dans un bureau jusqu'en 1918, il proclama sans le moindre délai de décence sa « *confiance et son affection sans réserve* » pour la France lorsque la défaite allemande fut en vue et décida aussi sec d'y entamer une carrière politique.

La personnalité de Robert Schuman commence ainsi à se dessiner : c'est un jeune homme obéissant, pour ne pas dire servile devant les puissants du moment, doublé d'un opportuniste. En termes triviaux, Robert Schuman n'apparaît pas seulement comme une girouette mais aussi comme un Tartuffe, ayant le culot de donner à ses retournements de veste une dimension romanesque, pour ne pas dire morale.



(1) Cf. *Robert Schuman et l'idée européenne* par Michel-Pierre Chelini sur le site de la Fondation Schuman : [http://www.robert-schuman.eu/schuman\\_chelini.php](http://www.robert-schuman.eu/schuman_chelini.php) ; dans son hommage de 2003 à Robert Schuman, Michel Albert, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, conteste formellement que Robert Schuman ait porté l'uniforme d'officier allemand en ces termes : « *Contrairement à ce qu'on a pu dire - contrairement à l'injure du communiste Jacques Duclos le traitant publiquement « d'officier boche » - Robert Schuman n'a jamais porté l'uniforme allemand car, étant réformé pour raisons de santé, il a seulement été requis civil pendant quelques mois à la mairie de Thionville* ». <http://www.canalacademie.com/ida95-Robert-Schuman.html>. Mais cette indignation vertueuse, et d'ailleurs peu glorieuse pour l'intéressé si elle était exacte, ne repose sur aucune source.

(2) Raymond Poidevin, « *Robert Schuman* », collection Politiques et Chrétiens, éditions Beauchesne, 1988, sur le site de la Fondation Schuman : [http://www.robert-schuman.eu/schuman\\_poidevin.php](http://www.robert-schuman.eu/schuman_poidevin.php)

(3) Source : *Robert Schuman, « père de l'Europe » ou saint en veston ?*, (compte rendu de : François Roth, *Robert Schuman, du Lorrain des frontières au père de l'Europe*, Fayard, 2008) <http://www.europaforum.public.lu/fr/temoignages-reportages/2008/10/roth-schuman/index.html>

### 3 - Robert Schuman, parlementaire catholique, ultra-conservateur et peu imaginatif, est attiré par les dictatures de Dollfuss, Salazar, Franco et Horthy

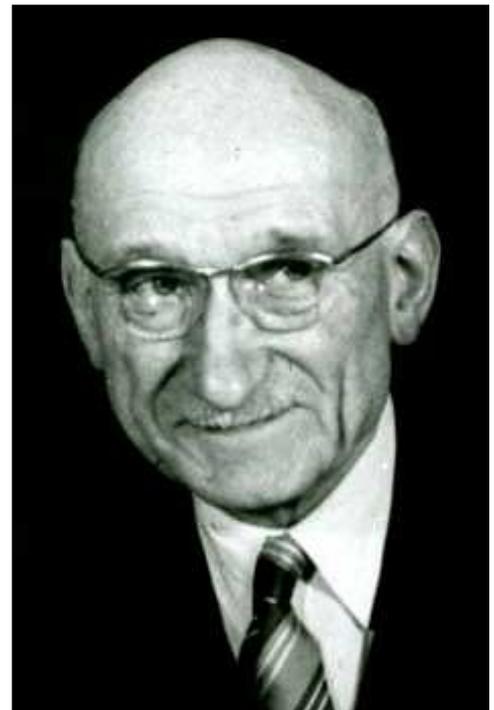
Le retour de l'Alsace-Moselle à la France en 1918 ne remplit pas d'une joie sans mélange les milieux catholiques lorrains conservateurs dont fait partie Robert Schuman. Ils redoutent les retrouvailles juridiques avec une République française perçue comme anticléricale. Car l'Alsace-Moselle devenue allemande en 1871 n'a pas connu la dissolution des ordres religieux (1902-1904) décidée en France et n'a pas connu non plus la séparation de l'Église et de l'État, qui constitue l'un des fondements essentiels de notre laïcité et de notre pacte républicain depuis 1905. Argument touchant davantage le portefeuille, le clergé mosellan vit encore sous le régime du Concordat de 1801 et bénéficie à ce titre des subventions publiques qui ont été supprimées dans le reste de la France.

Afin d'échapper à un pareil sort, l'aumônier de Robert Schuman dissuade en 1919 celui-ci d'entrer dans les ordres et le pousse plutôt à se présenter aux élections législatives, afin qu'il tente d'y sauver le régime du Concordat en Alsace-Moselle. L'aumônier le lui écrit en ces termes : « *Je pense que tu as quelque chose à faire dans le monde et que les saints de demain seront des saints en veston* » <sup>(1)</sup>.

Dans le long panégyrique qu'il lui a consacré en 2003, Michel Albert, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, précise qu'à ce tournant de sa carrière, « *si Robert Schuman se résigne ainsi à s'engager dans la vie politique pour tenter d'y appliquer la doctrine sociale de l'Église, ce n'est pas sans regret. Il déclare : "Combien aurais-je préféré me consacrer à ma profession, aux œuvres religieuses et sociales, et à ma famille". Famille au demeurant réduite, car il est resté toute sa vie célibataire.* » <sup>(1)</sup>

Cette résignation est-elle sincère, comme semble le penser son hagiographe ? Ou ne serait-elle pas plutôt la première manifestation de ce caractère roublard, typique de tous les Tartuffes de la politique, qui lèvent les yeux au ciel en jurant qu'ils n'ont accepté un mandat électif ou un portefeuille de ministre que contraint et forcé, pour « *céder à la pression de leurs amis* » ? Comme on va le voir, la suite de la biographie de Robert Schuman permet à notre avis de choisir sans hésiter cette seconde hypothèse. Mais il semble que même Michel Albert ait un doute puisque son éloge outrancier devant l'Académie portait un titre (involontairement ?) narquois, repris d'une formule de Jacques Fauvet : *Robert Schuman, le contemplatif dix fois ministre* <sup>(1)</sup> Avec un point d'exclamation.

Quoi qu'il en soit, Robert Schuman va très vite se faire une raison de ne pas avoir choisi d'entrer au petit séminaire. Élu d'une des circonscriptions de Metz aux élections législatives de fin 1919, celui qui « *se résignait* » à s'engager dans la vie politique va siéger au Palais-Bourbon sans discontinuer de 1919 à 1940, d'abord à l'Union Républicaine Lorraine, petit parti régional associé au Bloc National puis à Poincaré, ensuite, à partir de 1931, au Parti Démocrate Populaire, un des ancêtres du MRP. Une sorte de record.



Comme le note Michel-Pierre Chélini, l'activité parlementaire de Robert Schuman va se révéler « *modeste* » et « *banale* », si ce n'est qu'il s'oppose nettement à la partie anticléricale de la politique du Cartel des gauches (1924-26), conformément à la mission que lui a confiée son aumônier. Comme le note Michel Albert, Schuman va en effet contribuer dans une large mesure au maintien des particularismes linguistiques, sociaux et religieux de l'Alsace-Moselle, en particulier le régime concordataire <sup>(1)</sup>. De 1929 à 1939, il est membre de la Commission des Finances de la Chambre des députés où il se montre à la fois scrupuleux, très orthodoxe (avec son souci constant de l'équilibre budgétaire), voire « *peu imaginatif* » en cette période de crise grave <sup>(2)</sup>.

Robert Schuman va bien sûr se montrer défavorable au Front Populaire (1936-38), mais moins pour le

(1) *Robert Schuman, le contemplatif dix fois ministre !*, hommage de Michel Albert, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques: <http://www.canalacademie.com/ida95-Robert-Schuman.html>

(2) [http://www.robert-schuman.eu/schuman\\_chelini.php](http://www.robert-schuman.eu/schuman_chelini.php)